

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2196

23 novembre 2006

SOMMAIRE

A.R.G. Holdings S.A., Luxembourg	105398	ITI News Investments, S.à r.l., Luxembourg	105400
Albert Thomas, S.à r.l., Luxembourg	105397	Janek Holding S.A., Luxembourg	105406
All-Sport International Holding S.A., Luxembourg	105405	Karo S.A., Luxembourg	105385
Anmaver S.A., Luxembourg	105398	Lansan Investments S.A., Luxembourg	105403
Belcada (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	105398	Longtown S.C.I., Luxembourg	105363
Belcada (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	105399	M.A.R. International S.A., Luxembourg	105397
Berenberg Secundus Aktien Fonds	105363	M.A.R. International S.A., Luxembourg	105397
Blanc S.A., Luxembourg	105396	Manager, S.à r.l., Luxembourg	105400
Boucherie Clement, S.à r.l., Remich	105402	Marrie S.A.H., Strassen	105405
Bulk, Mines and Minerals S.A., Luxembourg	105402	Midi Invest S.A., Luxembourg	105407
Caius S.A., Luxembourg	105407	Mileni Corp S.A., Luxembourg	105391
Christofle International, S.à r.l., Luxembourg	105384	New Venture Holding S.A., Luxembourg	105378
D.B.E. S.A., Luxembourg	105397	Nicomar International S.A., Luxembourg	105399
DH Real Estate Finance Holdings S.C.A., Luxembourg	105401	O.I.O., Overseas Investment Opportunities S.A.H., Luxembourg	105407
EOI European & Overseas Investment, S.à r.l., Luxembourg	105362	Orbi Holdings S.A., Luxembourg	105404
EOI European & Overseas Investment, S.à r.l., Luxembourg	105363	Orco Holding S.A., Luxembourg	105404
Ernst & Young International Pension Scheme SEPCAV, Senningerberg	105406	Pyxis S.A., Luxembourg	105384
Europe Galaxie S.A., Luxembourg	105403	Rainforest Holding S.A., Luxembourg	105398
(La) Fayette Investissement S.A., Sicar, Luxembourg	105399	Ravenelle Holding S.A., Luxembourg	105397
Fenera Holding International S.A., Luxembourg	105405	Redline Capital Partners Sicar S.A., Luxembourg	105364
Fidolfin S.A., Luxembourg	105396	Reliant International Corporation S.A., Luxembourg	105408
Fidolfin S.A., Luxembourg	105396	Sat Investments S.A., Luxembourg	105400
Fidolfin S.A., Luxembourg	105396	Sat Investments S.A., Luxembourg	105401
Financial Lincoln S.A., Luxembourg	105379	Sat Investments S.A., Luxembourg	105401
Fontanina Holding S.A., Luxembourg	105405	SGBT European Major Investments S.A., Luxembourg	105401
Frazil S.A.H., Luxembourg	105406	Southampton S.A., Luxembourg	105390
Global Hospitality, S.à r.l., Luxembourg	105400	Sunnyvale Investments S.A., Luxembourg	105398
GP Holding Company, Société à responsabilité limitée, Luxembourg	105384	UniGarantPlus: Deutschland (2012)	105362
Heiterkeit Group S.A., Luxembourg	105399	Union Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	105402
Hoedic S.A., Luxembourg	105399	Union Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	105402
Invecom Management S.A., Luxembourg	105377	Union Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	105402
Irone S.A.H., Luxembourg	105406	Valmy Technologies S.A., Luxembourg	105408
		Ventos S.A., Luxembourg	105404
		Vivier S.A. Holding, Luxembourg	105403
		Winfield S.A., Luxembourg	105390

UniGarantPlus: DEUTSCHLAND (2012), Fond Commun de Placement.

Das Verwaltungs- und das Sonderreglement des UniGarantPlus: DEUTSCHLAND (2012), in Kraft getreten jeweils am 17. Oktober 2006, wurden einregistriert in Luxemburg am 2. November 2006, Referenz LSO-BW00156 und wurden am Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Oktober 2006.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

(119273.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.581.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EOI EUROPEAN AND OVERSEAS INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 13 rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.581, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 780 du 19 septembre 2001, approuvant le projet de scission de la société EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENTS, S.à r.l., publié au Mémorial C numéro 873 du 5 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Martine Lopez, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Kevin de Wilde, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Lefort, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 96.170 (quatre-vingt-seize mille cent soixante-dix) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 15.098.690,- (quinze millions quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 90.880.650,- (quatre-vingt-dix millions huit cent quatre-vingt mille six cent cinquante euros) à EUR 75.781.960,- (soixante-quinze millions sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante euros), par remboursement à l'associé et par réduction de la valeur nominale de EUR 945,- à EUR 788,-, soit EUR 157,- par part sociale et remboursement à l'associé.

2. Le capital social est désormais fixé à EUR 75.781.960,- représenté par 96.170 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 788,- chacune.

3. Modification de l'article 6 des statuts pour le mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 15.098.690,- (quinze millions quatre-vingt dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 90.880.650,- (quatre-vingt-dix millions huit cent quatre-vingt mille six cent cinquante euros) à EUR 75.781.960,- (soixante-quinze millions sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante euros) par remboursement à l'associé et par réduction de la valeur nominale de EUR 945,- à EUR 788,-.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur nominale partout où il appartiendra et au remboursement à l'associé.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital est fixé à la somme de EUR 75.781.960,- (soixante-quinze millions sept cent quatre-vingt un mille neuf cent soixante euros) représenté par 96.170 (quatre-vingt-seize mille cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur de EUR 788,- (sept cent quatre-vingt-huit euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Lopez, K. de Wilde, S. Lefort, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 85, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

J. Elvinger.

(123514.3/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.581.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41035, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(123515.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

BERENBERG SECUNDUS AKTIEN FONDS, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglements des BERENBERG SECUNDUS AKTIEN FONDS, registriert in Luxemburg am 13. November 2006, ref. LSO-BW03211 wuden am 21. November 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, 17. November 2006.

Für BERENBERG LUX INVEST S.A.

Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

(125342.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

LONGTOWN S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg E 124.

Nouvelle répartition du capital social

Suite au décès de Monsieur Gaétan Immernano, les parts sociales de la société S.C.I. LONGTOWN sont désormais réparties comme suit:

Madame Véronique Gillet	50 parts
Mademoiselle Cindy Immernano	17 parts
Monsieur Antony Immernano	17 parts
Monsieur David Gillet	16 parts
Total	100 parts

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(110622.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

REDLINE CAPITAL PARTNERS SICAR S.A., Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 121.203.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth day of October.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1) INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., established and domiciled at 4, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

here represented by its executive director Mr Jacques-Yves Henckes, lawyer, residing in Luxembourg

2) Mr Jacques-Yves Henckes, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme (S.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Except otherwise implied by the context, the capitalized terms used in these Articles shall have the same meaning as in the Memorandum.

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a company in the form of a société anonyme (S.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of REDLINE CAPITAL PARTNERS SICAR S.A. (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for a limited period of ten years as from the last day of the initial offering period of Shares as determined by the Board of Directors in accordance with the provisions of the placement memorandum of the Company (the «Memorandum»). However, the term of the Company may be extended upon proposition of the Board of Directors by decision of the general meeting of shareholders for a further maximum period of three years, subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning of Article 1 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

Art. 5. Determination of the investment objectives and policies. The Board of Directors shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 6. Share Capital

(a) The capital of the Company shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euro (EUR 1,000,000.-).

(b) The share capital of the Company shall be represented by the following two classes (the «Classes») of Shares of no par value:

i) «Ordinary Shares» which entitle the holders thereof to specific distributions rights as further described in the Memorandum. Ordinary Shares may only be subscribed by the Founding Shareholders and their Connected Persons; and

(ii) «Preferred Shares» which entitle the holders thereof to specific distribution rights as further described in the Memorandum. Preferred Shares shall be subscribed by Shareholders other than the Founding Shareholders and their Connected Persons.

Preferred Shares and Ordinary Shares may be issued in each Pool.

The Classes of Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the Board of Directors and disclosed in the Memorandum.

The Board of Directors may create additional Classes and/or series of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law dated 10 August 1915 on commercial companies.

(c) The Company has been incorporated with a subscribed share capital one million euro (EUR 1,000,000.-) divided into thousand shares (1,000) Ordinary Shares of no par value. Upon incorporation, the Shares were fully paid-up.

(d) The Board of Directors is authorized to issue, in accordance with Article 9 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Shares within existing Classes/series of Shares or new Classes/series of Shares to be created without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

Art. 7. Shares

(a) Shares are exclusively restricted to Eligible Investors within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

(b) All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Board of Directors.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (the «Register»), which shall be kept by the Company or by a person designated therefore by the Company, under its sole responsibility and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

(d) Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in such a case they confer a voting right.

(e) Each Share grants the right to one vote at every meeting of Shareholders and at separate Class meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

(f) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Transfer of Shares. Any transfer or assignment of Preferred Shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller.

Any transfer of Preferred Shares by their holder to another person, whether already a holder or not is subject to prior approval from the Board of Directors which may not be unreasonably withhold.

The Company will not give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

Art. 9. Issue of Shares. Existing Shareholders and potential Shareholders shall be proposed to subscribe to Shares on one or more dates or periods as determined by the Board of Directors (each a «Closing») and which shall be indicated and more fully described in the Memorandum.

Payments for subscriptions to Shares shall be made in whole or in part on a Closing or on any other date as determined by the Board of Directors and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the Board of Directors and precised and more fully described in the Memorandum.

The Board of Directors may determine any other subscription conditions such as minimum subscription on Closings, default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum.

Shareholders shall have, in proportion to their shareholding a preferential right to subscribe for new Shares to be issued providing that the Board of Directors may always decide to issue Shares without preferential right and reserve the right to subscribe for a determined issued of Shares to specified Shareholders or their parties.

The Board of Directors may delegate, under its responsibility, to any Director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a special report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. All fees and costs linked to such contribution in kind shall be exclusively assumed by such contributor in kind.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the Shareholders may be refused by the Company.

Subject to the approval of the majority of Shareholders of any Class of Shares within the relevant Pool, Shares of any Pool may be redeemed upon proposition of the Board of Directors, on a pro rata basis from all existing Shareholders according to the terms and conditions provided for in the Memorandum.

In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be an Institutional Investor, a Professional Investor or a Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

The Company shall have the right to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees in specie by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 11. Determination of the Net Asset Value. The net asset value of each Class (the «Net Asset Value»), will be determined by the corporate agent under the responsibility of the Board of Directors in the Company's reference currency (as determined in the Memorandum) on each Valuation Day as further defined in the Memorandum.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles in compliance with article 5(3) of the law dated 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque:

- (i) Liquid assets shall be valued at their nominal value with interest accrued;
- (ii) Investments in Investment Structures shall be valued on the basis of their latest available net asset value adjusted notably for net capital activity and for any material events or developments affecting either Underlying Investments or the Investment Structures themselves; and
- (iii) Other investments and other property and assets of the Company shall be valued according to the valuation principles as set forth by the European Venture Capital Association.

Other fair valuation methods may be used if the Board of Directors considers that another method better reflects the value of the assets if circumstances and market conditions so warrant and provided that such other methods aim at the valuation of the assets on the basis of the reasonably and foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

Allocations of the assets of the Company

Specific Pools shall be established as follows in relation to each Investment Program in the accounts of the Company:

a) the proceeds to be received from the issue of Shares of different Classes of Shares (as allocated to a Investment Program) shall be applied in the books of the Company to the Pool established for such Investment Program and, as the case may be, the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such Pool shall be applied to the corresponding Pool subject to the following provisions of this Article;

b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Pool;

c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Pool or to any action taken in connection with an asset of a particular Pool, such liability shall be allocated to the relevant Pool, provided that all liabilities whatever pool are attributable to, will be binding upon the Company as a whole vis-à-vis third party;

d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Pool, such asset or liability shall be allocated to all the Pools pro rata to the net asset values of the relevant Pools.

Assets and liabilities not yet allocated to an Investment Program shall be accounted for separately.

Pool Net Asset Value and net Asset Value per share

The Company will compute the Net Asset Value per Class within each Pool as follows: each Class participates in the Pool according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class within the relevant Pool. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class within a Pool on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Day.

The Net Asset Value per Share of a Class within a Pool on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that Class on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that Class then outstanding in that Pool on that Valuation Day.

The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Day shall be made available to the Shareholders at the registered office of the Company within a period of time following the relevant Valuation Day as disclosed in the Memorandum.

Art. 12. Suspension of the Determination of the Net Asset Value. The Board of Directors may suspend the determination of the Net Asset Value:

a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

b) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company attributable to any Pool or the current price or value on any stock exchange or other market price in respect of the assets attributable to any Pool;

c) if restrictions on foreign exchange or with regard to capital transactions prevent the settlement of transactions on behalf of a Pool within the Company;

d) when for any other reason the prices of any investments owned by a Pool within the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

Any request for subscription shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per Share.

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not to be Shareholders of the Company

They shall be elected for a term not exceeding six years. The Directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by the present articles of incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telefax, electronic mails or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax, electronic mails or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telefax, electronic mails or any other similar means of communication.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Investment Committee. The Company shall put in place an investment committee, which shall notably supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment objective and strategy as described in the Memorandum.

Art. 18. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 19. Indemnification of Directors. The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

In compliance with usual bank practices, the Depositary may under its responsibility and in good faith, entrust part or all of the assets that are placed under its custody to other banking institutions or financial intermediaries.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

If the Depositary desires to withdraw, the Company shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

The Company may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

- a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company;
- b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;
- c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 21. Corporate Agent. The Company will appoint a corporate agent (the «Corporate Agent») responsible for all administrative duties required by Luxembourg law, and in particular for the book-keeping and calculation of the Net Asset Value of the Shares, for all and any secretarial and administrative tasks, for handling the processing of subscription for - and redemption of - Shares, and accepting transfers of funds, for the safe keeping of the register of Shareholders and the corporate documents of the Company, providing the administrative support for the meetings of the Board of Directors, providing and supervising the mailing of statements, reports, notices and other documents to the Shareholders. The Corporate Agent will further be responsible for controlling that Shareholders are Eligible Investors within the meaning of article 2 of the law dated 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

Art. 22. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held on the third Friday of the month of May at 2 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and the present articles of incorporation.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Share capital and if such a quorum is not obtained at a first meeting there shall be no quorum requirement at the adjourned meeting and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Shareholders present or represented at any meeting.

Art. 23. Fiscal Year. The Company's fiscal year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 25. Distributions. The rights to dividends or distributions attached to any Class of Shares are determined by the Board of Directors and further described in the Memorandum.

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 27. Definitions

«Articles» The articles of incorporation of the Company.

«Board of Directors» The board of directors of the Company.

«Business Day» A day on which banks are generally open for business in Luxembourg.

«Class» Each class of Shares within each Pool of the Company.

«Company» REDLINE CAPITAL PARTNERS SICAR S.A. is organized as a société anonyme and registered as a société d'investissement en capital à risque in Luxembourg.

«Connected Persons» Employees, representatives and other persons approved as holders of Ordinary Shares by the Company. Connected persons must be qualified as Eligible Investors.

«Directors» The directors of the Company.

«Eligible Investors» Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

«Founding Shareholders» INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. and Jacques-Yves Henckes

«Institutional Investors» Investors who qualify as institutional investors according to the Luxembourg laws and regulations.

«Investment Program» Shall have the meaning ascribed to that term in the sections of the Memorandum headed «Definitions» and «Investment Objective and Strategy».

«Investment Structure» Investment Structures in which the Company intends to invest whose primary purpose is the investment and financing of private equity, including venture capital. These Investment Structures may be of any kind and nature, having the legal personality or not, whether listed or unlisted, being regulated or not and based in any jurisdiction.

«Memorandum» The placement memorandum of the Company as amended from time to time.

«Net Asset Value» The net asset value per Share of the relevant Class within the relevant Pool as determined pursuant to the section «Net Asset Value».

«Ordinary Shares» Shares which entitle the holders thereof to distribution rights as further described in the section of the Memorandum headed «Distribution and Capital Reimbursement Policy». The Ordinary Shares may only be subscribed by the Founding Shareholders and their Connected Persons.

«Portfolio Company» Any company in which the Company has made an investment, directly or through an Investment Structure.

«Pool» A portfolio comprising all the assets acquired in the context of a specific Investment Program or directly or indirectly deriving there from as well as all liabilities directly or indirectly deriving from such Investment Program.

«Preferred Shares» Shares which entitle the holders thereof to distribution rights as further described in the section of the Memorandum headed «Distribution and Capital Reimbursement Policy». The Preferred Shares will be subscribed by the Shareholders other than the Founding Shareholders and their Connected Persons.

«Professional Investors» Investors who qualify as professional investors under Annex II of Directive 2004/39 on investment services and regulated markets as amended.

«Reference Currency» The currency of calculation of the Net Asset Value as determined under the section «Net Asset Value».

«Series» Each series of Ordinary Shares.

«Shareholder» A registered holder of Shares.

«Shares» Shares issued by the Company.

«Underlying Investments» Shall have the meaning ascribed to that term in the section of the Memorandum headed «Investment Objective and Strategy».

«Well-informed Investors» Investors who (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of EUR 125,000.- in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Article 11 of Directive 93/22/EEC, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in risk capital.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

- 1.- INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A, pre-qualified, 975 Ordinary Shares
- 2.- Jacques-Yves Henckes, pre-qualified, 25 Ordinary Shares

Upon incorporation, the Shares were fully paid-up up, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 2007.

The first general annual meeting of Shareholders shall be held in 2008.

The first annual report of the Company will be dated December 2007.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand five hundred euro.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

I. The following are elected as Directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 2007.

- Victor E. Bolshakov, Member of the Board of Directors EAST-WEST UNITED BANK S.A. Villa Foch, 10 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Helmut Reuschenbach, Independent Financial Advisor, Hohenzollernstr. 47, D-53173 Bonn

- Jacques-Yves Henckes, Avocat, 4, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

II. The registered office of the Company shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

III. The independent auditor for the Company shall be DELOITTE S.A. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of 31 December 2007.

IV. The Depositary shall be DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social au 4, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Jacques-Yves Henckes, avocat, demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Jacques-Yves Henckes, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (S.A.) qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Les termes précédés d'une majuscule tels qu'utilisés dans les présents Statuts auront la même signification que dans le Prospectus, sauf si le contexte en dispose autrement.

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées (les «Actions»), une société en la forme d'une société anonyme (S.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de REDLINE CAPITAL PARTNERS SICAR S.A. (la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'administration»), des filiales, succursales, ou bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société a été établie pour une durée limitée, qui prendra fin après une période de dix ans à compter du dernier jour de la première période de souscription, ainsi que déterminé par le Conseil d'administration conformément au prospectus de la Société (le «Prospectus»). Néanmoins, la durée de la Société pourra être prolongée, par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société et sur proposition du Conseil d'administration, pour une période d'une durée maximale de trois ans, sous la condition que le quorum et les conditions de majorité nécessaires pour un changement des présents statuts soit atteint.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque au sens le plus large de l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 5. Détermination des objectifs et politiques d'investissement. Le Conseil d'administration établira les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que le mode de conduite de la gestion et des affaires de la Société dans ce cadre, conformément aux dispositions du Prospectus et aux lois et règlements applicables.

Art. 6. Capital social

(a) Le capital de la Société est représenté par des Actions sans mention de valeur et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

(b) Le capital social est représenté par deux différentes classes (les «Classes») d'Actions sans mention de valeur nominale:

(i) des «Actions ordinaires» dont les porteurs ont droit aux distributions spécifiques prévues dans le Prospectus. Les Actions ordinaires ne peuvent être souscrites que par les Actionnaires Fondateurs et leurs Affiliés; et

(ii) des «Actions privilégiées» dont les porteurs ont droit aux distributions spécifiques prévues dans le Prospectus. Les Actions privilégiées peuvent être souscrites par tout Actionnaire autre que les Actionnaires Fondateurs et leurs Affiliés.

Les actions privilégiées et les actions ordinaires peuvent être émises au sein de chaque masse d'actifs.

Le Conseil d'administration pourra émettre les différentes classes d'actions au titre d'une ou plusieurs séries dont les caractéristiques, les modalités et les conditions seront fixées par le Conseil d'administration et précisées dans le Prospectus.

Le Conseil d'administration peut créer des Classes d'Actions et ou des séries d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

(c) La Société est constituée avec un capital social souscrit de 1.000.000,- d'euros (un million EUR) divisé en 1.000 (mille) actions ordinaires sans mention de valeur. Les Actions ont été entièrement libérées lors de la constitution.

(d) Le Conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 9 des présents statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d'actions au sein des classes/séries existantes ou de nouvelles classes/séries à créer sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel sur les actions à émettre.

Art. 7. Actions

(a) Les actions sont réservées exclusivement aux investisseurs éligibles au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

(b) Toutes les actions seront émises sous la forme nominative.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établit son droit de propriété sur les dites actions nominatives. Des certificats nominatifs pourront être émis à la discrétion du conseil d'administration.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actions (le «Registre») qui sera conservé par la Société ou par une personne désignée à cet effet par la Société, sous sa seule responsabilité. Le registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la classe des actions détenues par l'actionnaire visé ainsi que le montant libéré au titre de chaque action et ses coordonnées bancaires. Sauf instruction contraire reçue par la Société, la Société pourra considérer l'information apparaissant sur le registre comme correcte et à jour et elle pourra notamment utiliser l'adresse figurant au registre pour l'envoi d'avis ou autres annonces. La Société pourra de la même manière utiliser les coordonnées bancaires en registre pour procéder à des paiements.

(c) Les transferts d'actions s'effectueront par inscription du transfert dans le registre par la délivrance à la Société d'un formulaire de transfert et de tout autre document de transfert satisfaisant pour la Société, accompagnés, le cas échéant, des certificats d'actions émis.

(d) Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et conféreront des droits proportionnels à la fraction d'action ainsi représentée mais sans donner aucun droit de vote sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'il représente une action entière, auquel cas ces rompus conféreront un droit de vote.

(e) Chaque action donne droit à un vote lors de chaque assemblée des actionnaires ainsi que lors des assemblées tenues pour chaque classe d'Actions distincte émise.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs action(s) est/sont détenue(s) conjointement ou si elle(s) est/sont revendiquée(s) par plus d'une personne, toutes les personnes invoquant la propriété de cette/ces action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter l'/les action(s) à l'égard de la Société. En l'absence d'une telle désignation, tous les droits attachés à/aux (l') action(s) seront suspendus.

Art. 8. Transfert des actions. Tout transfert ainsi que toute cession d'actions privilégiées seront soumis à l'obligation pour l'acheteur ou le cessionnaire de signer un écrit préalable l'engageant à assumer complètement toutes les obligations encourues par le vendeur en vertu du contrat de souscription signé par le vendeur.

Le transfert d'Actions privilégiées par leur propriétaire en faveur d'une autre personne, déjà actionnaire ou non, requiert l'accord préalable du Conseil d'administration qui ne pourra pas refuser un tel accord sans raison valable.

La Société ne donnera aucune suite aux transferts d'Actions en faveur d'un investisseur qui ne pourrait pas être considéré comme un Investisseur éligible, tel que défini à l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 9. Emission d'Actions. Il sera proposé à tout Actionnaire existant ou potentiel de s'engager à souscrire des Actions à une ou plusieurs dates ou périodes telles que déterminées par le Conseil d'administration (chacune un «Closing») et précisées dans le Prospectus.

Le paiement du prix de souscription des Actions sera effectué en tout ou en partie lors d'un Closing ou à tout autre date déterminée par le Conseil d'administration et précisée dans le Prospectus. Les modes de paiement du prix de ces souscriptions seront déterminés par le Conseil d'administration et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

Le Conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions de souscription telles que des minimums d'engagements lors des Closings, des intérêts moratoires ou des restrictions à la propriété. De telles conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

Les Actionnaires auront, en proportion avec leur actionnariat, un droit préférentiel de souscription pour toutes nouvelles Actions émises, sauf si le Conseil d'administration décide d'émettre des Actions sans droit préférentiel et réserve ainsi le droit de souscrire pour une émission déterminée d'Actions à des Actionnaires spécifiques ou des tiers.

Le Conseil d'administration peut déléguer sous sa responsabilité à tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou autre agent autorisé le pouvoir d'accepter les souscriptions pour de nouvelles Actions, d'en recevoir le paiement et de les délivrer.

La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières ou autres actifs, conformément aux prescriptions légales luxembourgeoises en la matière et notamment celle d'obtenir un rapport spécial du réviseur de la Société et pour autant que ces valeurs mobilières ou autres titres soient conformes aux stratégies et aux objectifs d'investissement de la Société. Tous les frais et les coûts liés à un tel apport en nature seront exclusivement à la charge de la personne apportant les actifs.

Art. 10. Rachat des Actions. La Société est de type fermé et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires peuvent être refusées par la Société.

Sous réserve de l'accord d'une majorité d'Actionnaires d'une quelconque Classe d'Actions au sein d'une Masse d'actifs, les Actions d'une quelconque Masse peuvent être rachetées proportionnellement à tous les Actionnaires existants sur proposition du Conseil d'administration, conformément aux modalités prévues dans le Prospectus.

Par ailleurs les Actions peuvent être rachetées d'office si un Actionnaire cesse d'être ou se trouve ne pas être un Investisseur institutionnel, un Investisseur professionnel ou un Investisseur expérimenté au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Ces rachats d'office devront s'effectuer conformément aux dispositions en la matière prévues dans le Prospectus.

La Société aura le droit de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'investissements provenant du portefeuille titres de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer dans cette hypothèse seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la Société. L'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire de chaque Classe (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée par l'Agent administratif sous la responsabilité du Conseil d'administration dans la devise de référence de la Société (telle que mentionnée dans le Prospectus) lors de chaque Jour d'évaluation, tel que plus amplement précisé dans le Prospectus.

Les revenus et les charges seront réputés provisionnés quotidiennement afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire.

L'évaluation de l'actif et du passif de la Société sera déterminée conformément aux principes d'évaluation généralement acceptés, selon l'article 5(3) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

(i) Les liquidités seront évaluées à leurs valeurs nominales majorées des intérêts cumulés;

(ii) Les investissements en Structures d'investissement seront évalués sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible, ajustée notamment pour tenir compte d'éventuels flux de capitaux nets ou de tout autre événement

matériel ou autre circonstance affectant soit un Investissement sous-jacent soit la Structure d'investissement visée elle-même;

(iii) Les autres investissements, biens et actifs de la Société seront valorisés conformément aux recommandations de l'Association Européenne du Capital-Risque.

Le Conseil d'administration peut avoir recours à d'autres méthodes de valorisation s'il considère qu'une autre méthode reflète mieux la valeur des actifs lorsque les circonstances et les conditions de marché l'exigent et pour autant que ces autres méthodes tendent à évaluer les actifs sur base de leur prix de vente raisonnable et probable tel que déterminé avec prudence et en toute bonne foi.

Attribution des actifs de la Société

Une Masse spécifique d'avoirs sera établie au titre de chaque Programme d'investissement dans les comptes de la Société:

a) le produit de l'émission des Actions au titre des différentes Classes d'Actions (telles qu'attribuées à un Programme d'investissement) sera attribué dans les livres de la Société à la Masse attribuée au Programme d'investissement concerné et, le cas échéant, les éléments d'actif et de passif ainsi que les revenus et les charges attribuables à la Masse en question seront attribués à la Masse correspondante conformément aux dispositions afférentes du présent article;

b) lorsqu'un avoir est dérivé d'un autre avoir, l'actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même Masse que l'avoir dont il dérive et lors de chaque évaluation de cet actif, la plus- ou moins-value sera attribuée à la Masse en question;

c) lorsque la Société encourt un engagement au titre d'un actif d'une Masse en particulier ou d'une action entreprise au titre d'un actif d'une Masse en particulier, cet engagement sera attribué à la Masse en question, étant entendu que tous les engagements, quelle que soit la Masse dont ils relèvent, lient la Société toute entière vis-à-vis des tiers;

d) au cas où un élément d'actif ou de passif de la Société ne peut pas être attribué à une Masse en particulier, cet élément sera attribué à toutes les Masses proportionnellement aux valeurs nettes d'inventaire des Masses concernées.

Tous les actifs et les engagements non encore attribués à un Programme d'investissement seront comptabilisés séparément.

Valeur Nette d'Inventaire par Masse et Valeur Nette d'Inventaire par Action

La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Classe au sein de chaque Masse comme suit: chaque Classe participe à la Masse conformément aux droits au portefeuille et aux distributions attribués à ladite Classe au sein de la Masse en question. La valeur totale des droits aux distributions et au portefeuille attribués à une Classe en particulier au sein d'une Masse lors d'un Jour d'Évaluation donné, diminuée des engagements attribuables à cette Classe lors de ce Jour d'Évaluation correspondra à la Valeur Nette d'Inventaire totale de ladite Classe lors de ce Jour d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Classe au sein d'une Masse lors d'un Jour d'Évaluation correspond à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Classe lors de ce Jour d'Évaluation divisée par le nombre total des Actions de cette Classe en circulation au titre de la Masse concernée lors de ce Jour d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe lors d'un quelconque Jour d'Évaluation sera mise à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société endéans un nombre de jours après le Jour d'Évaluation tel que précisé dans le Prospectus.

Art. 12. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le Conseil d'administration peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

a) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle, de l'avis du Conseil d'administration, il est pratiquement impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer des avoirs;

b) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société attribuables à une quelconque Masse, ou le prix actuel ou la valeur en bourse ou sur tout autre marché des actifs attribuables à une Masse quelconque, sont interrompus;

c) lorsque des restrictions en matière de change ou de circulation des capitaux empêchent la liquidation de transactions pour le compte d'une Masse au sein de la Société;

d) lorsque, pour toute autre raison, les prix des investissements détenus par une Masse au sein de la Société ne peuvent pas être constatés rapidement ou avec précision.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Art. 13. Administrateurs. La Société sera gérée par un Conseil d'administration qui sera en permanence composé d'au moins trois membres, qui ne devront pas nécessairement être Actionnaires de la Société.

Ils seront élus pour une période n'excédant pas six ans. Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires, laquelle devra déterminer le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires procédera à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée.

Art. 14. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, l'assemblée générale des Actionnaires ou le Conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de telles assemblées.

Le Conseil d'administration peut également désigner des fondés de pouvoirs, y compris un directeur général et des vice-directeurs généraux ainsi que tout autre fondé de pouvoirs qu'il jugera utiles au bon fonctionnement des activités et de la gestion de la Société. De telles nominations pourront être révoquées par le Conseil d'administration à tout moment. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateur ou Actionnaire de la Société. Sauf mention contraire dans les présents Statuts, les fondés de pouvoirs auront les droits et les devoirs que leur assignera le Conseil d'administration.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par télégramme, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et dans un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur seule signature individuelle, à moins d'y avoir été autorisés par une résolution du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présents ou représentés ou tout autre nombre d'administrateurs tel que défini par le Conseil d'administration.

Les résolutions du Conseil d'administration seront enregistrées dans des minutes signées par le président de la réunion ou par deux administrateurs. Des copies des extraits de ces minutes destinées à être produites dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes pour ou contre une résolution, le président de la réunion disposera d'un vote prépondérant.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion des administrateurs. Chaque administrateur doit approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'administration.

Art. 16. Pouvoirs de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration.

Art. 17. Comité d'investissement. Le Conseil d'administration mettra en place un comité d'investissement qui fournira au Conseil d'administration des recommandations et des conseils au regard des objectifs d'investissement et de la stratégie de la Société, tels que décrits dans le Prospectus.

Art. 18. Conflits d'intérêts. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourrait conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en soient administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

L'administrateur ou le fondé de pouvoirs de la Société qui est aussi administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou d'une firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt opposé aux intérêts de la Société dans quelque affaire de la Société, il devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire. Rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'utilisé à la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec des personnes, sociétés ou entités telles que le Conseil d'administration pourra désigner en temps qu'il appartiendra.

Art. 19. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande la Société, administrateur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société

est créditrice ou actionnaire et par laquelle il ne serait pas en droit d'être indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas d'arrangement extrajudiciaire une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ces devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du fondé de pouvoir.

Art. 20. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Conformément aux pratiques bancaires habituelles, le Dépositaire peut, sous sa responsabilité et en toute bonne foi, déposer auprès d'autres établissements bancaires ou intermédiaires financiers, tout ou partie des avoirs qui lui ont été confiés.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Si le Dépositaire désire se retirer, la Société s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

La Société peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société;

b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 21. Agent administratif. La Société désignera un Agent administratif (l'«Agent administratif») qui sera chargé de toutes les tâches administratives requises en vertu de la loi luxembourgeoise et notamment la tenue des livres comptables et le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, toutes les tâches de secrétariat et d'administration, le traitement des opérations de souscription et de rachat des Actions, l'acceptation des transferts de fonds, la conservation du Registre des Actionnaires et des documents sociaux de la Société, la fourniture de support administratif pour la tenue des réunions du Conseil d'administration, l'envoi et sa surveillance, de relevés, rapports, avis et autres documents destinés aux Actionnaires. L'Agent administratif sera en outre chargé de s'assurer que les Actionnaires sont bien des Investisseurs éligibles au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 22. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les assemblées générales des Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'administration.

Une assemblée peut également être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire se tiendra le troisième vendredi du mois de mai à 14 heures au siège social ou à un endroit spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un Jour ouvré, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le premier Jour ouvré suivant.

D'autres assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les Actionnaires se réuniront à la suite d'un avis de convocation énonçant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse portée au registre des actions nominatives. La distribution d'un tel avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifié à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'administration sauf si l'assemblée est appelée à la demande écrite d'Actionnaires auquel cas le Conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires afin d'assister aux assemblées d'Actionnaires.

Les affaires soumises aux délibérations des assemblées d'Actionnaires devront se limiter aux points de l'ordre du jour (qui contiendra toutes les questions prévues par la loi) ainsi qu'aux matières y afférentes.

Chaque Action, quelque soit la Classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être administrateur de la Société en lui conférant un pouvoir écrit.

Sauf indication contraire, légale ou statutaire, les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votant.

Les résolutions prises par des assemblées d'Actionnaires visant à modifier les présents Statuts devront réunir (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social et si ce quorum n'est pas atteint lors de la première

assemblée, alors il n'y aura aucune exigence de quorum lors de l'assemblée ajournée et (ici) une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 24. Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 25. Distributions. Les droits aux dividendes ou distributions attachés à une quelconque Classe d'Actions sont déterminés par le Conseil d'administration et plus amplement précisés dans le Prospectus.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Art. 27. Définitions

«Affiliés» Les employés, représentants et autres personnes approuvées en tant que porteurs d'Actions Ordinaires par la Société. Un Affilié doit pouvoir être qualifié d'Investisseur éligible.

«Statuts» Les statuts de la Société

«Conseil d'administration» Le conseil d'administration de la Société

«Jour ouvré» Un jour où les banques sont ouvertes dans le cadre normal de leurs activités à Luxembourg

«Classe» Chaque classe d'Actions au sein d'une Masse d'actifs de la Société

«Société» REDLINE CAPITAL PARTNERS SICAR S.A. est constituée en tant que société anonyme et qualifiée de société d'investissement en capital à risque à Luxembourg.

«Actionnaires fondateurs» INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. et Jacques-Yves Henckes

«Administrateurs» Les administrateurs de la Société

«Investisseurs éligibles» Les Investisseurs institutionnels, les Investisseurs professionnels et les Investisseurs expérimentés au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque

«Investisseurs institutionnels» Les investisseurs qualifiés d'investisseurs institutionnels aux termes des lois et règlements luxembourgeois

«Programme d'investissement» aura la même définition que dans les sections du Prospectus intitulées «Définitions» et «Objectif d'investissement et stratégie»

«Structure d'investissement» Les Structures d'investissement dans lesquels la Société prévoit d'investir et dont l'objectif premier est l'investissement et le financement de capital d'investissement, y compris du capital-risque.

Ces Structures d'investissement peuvent emprunter toute forme et être de toute nature, jouir ou non d'une personnalité juridique, être cotées ou non, et être établies dans une quelconque juridiction.

«Prospectus» Le prospectus de la Société, tel que modifié en temps qu'il appartiendra.

«Valeur Nette d'Inventaire» La valeur nette d'inventaire par Action de la Classe visée au sein de la Masse concernée, telle que déterminée conformément à la section «Valeur Nette d'Inventaire».

«Actions ordinaires» Les actions qui confèrent à leurs porteurs le droit aux distributions prévues dans le Prospectus sous la rubrique «Distributions et Politique de remboursement du capital». Les Actions ordinaires peuvent exclusivement être souscrites par les Actionnaires Fondateurs et leurs Affiliés.

«Société sous-jacente» Toute société dans laquelle la Société a consenti un investissement, directement ou par l'intermédiaire d'une Structure d'investissement.

«Masse (d'actifs)» Un portefeuille composé de tous les actifs acquis dans le cadre d'un Programme d'investissement spécifique ou directement ou indirectement dérivés ainsi que tous les engagements directement ou indirectement dérivés de ce Programme d'investissement.

«Actions privilégiées» Les actions qui confèrent à leurs porteurs le droit aux distributions prévues dans le Prospectus sous la rubrique «Distributions et Politique de remboursement du capital». Les Actions privilégiées seront souscrites par les Actionnaires autres que les Actionnaires Fondateurs et leurs Affiliés.

«Investisseurs professionnels» Les investisseurs qualifiés d'investisseurs professionnels en vertu de l'Annexe II de la Directive 2004/39 sur les services d'investissement et les marchés réglementés, telle que modifiée.

«Devise de référence» La devise de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée à la rubrique «Valeur Nette d'Inventaire».

«Séries» Chaque série d'Actions ordinaires

«Actionnaire» Un porteur d'Actions nominatives

«Actions» Actions émises par la Société

«Investissements sous-jacents» aura la même définition que dans la section du Prospectus intitulée «Objectif d'investissement et stratégie»

«Investisseurs expérimentés» Investisseurs qui (1) adhèrent au statut d'investisseurs expérimentés et (2) investissent soit un minimum de 125.000,- euros dans la Société ou soit bénéficient d'un certificat délivré par un établissement de crédit, un autre professionnel du secteur financier soumis aux règles de conduite visées à l'article 11 de la directive CEE/93/22, ou une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE indiquant qu'ils sont suffisamment expérimentés pour envisager de manière adéquate un investissement en capital-risque.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

- 1.- INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A, préqualifiée, 975 actions ordinaires
2.- Jacques-Yves Henckes, préqualifié, 25 actions ordinaires

A la constitution les Actions ont été entièrement libérées, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2008.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté de décembre 2007.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, coûts, frais et charges de quelque nature que ce soit et qui seront mis à charge de la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ sept mille cinq cents euros.

Assemblée générale des Actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont élues comme administrateurs pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2007.

- Victor E. Bolshakov, Member of the Board of Directors EAST-WEST UNITED BANK S.A., Villa Foch 10, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Helmut Reuschenbach, Independent Financial Advisor, Hohenzollernstr. 47, D-53173 Bonn

- Jacques-Yves Henckes, Avocat, 4, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

II. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

III. Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est DELOITTE S.A. Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

IV. La banque dépositaire de la Société est DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Y. Henckes et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2006, vol. 438, fol. 44, case 9. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(123468.3/242/866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

INVECOM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

- Reconduction du mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG pour une année, son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2006.

- Reconduction des mandats des Administrateurs, Monsieur Paolo Opromolla, Administrateur de catégorie A, Monsieur Marc Ambroisien et Madame Elise Lethuillier, Administrateurs de Catégorie B pour une durée de 3 ans, leur mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110612.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

NEW VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.697.

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée NEW VENTURE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 45.697,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André Jean-Joseph Schwachtgen de Luxembourg, en date du 16 novembre 1993, publié au Mémorial C de 1994, page 1.263, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 4 novembre 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 85.704.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, 18, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco Sterzi, précité.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. To resolve in order to wind up the company and put it in liquidation;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi as the liquidator of the company and to determine his powers;
3. Miscellaneous.

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Marco Sterzi, né à Milan, le 10 novembre 1964, conseil économique, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. La liquidation est valablement engagée en toute hypothèse par la signature individuelle de chacune des personnes ci-avant nommée.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer

Signé: M. Sterzi, X. Mangiullo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 155S, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

J. Delvaux.

(115783.3/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

FINANCIAL LINCOLN S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 120.645.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eleventh of October.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,
2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822,

Both here represented by Mr Fabrice Geimer and Mr Ton Zwart, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of FINANCIAL LINCOLN S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

- T.C.G. GESTION S.A., prenamed,

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.

4.- The registered office of the company is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822,

Les deux ici représentées par Monsieur Fabrice Geimer et Ton Zwart, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINANCIAL LINCOLN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les administrateurs y ayant participé.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
- T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

- C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, T. Zwart et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 octobre 2006, vol. 438, fol. 51, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(115831.3/242/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

GP HOLDING COMPANY, Société à responsabilité limitée

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 69.920.

—
Extrait d'une résolution des associés du 27 juillet 2006

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société sera transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour GP HOLDING COMPANY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088336.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

PYXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 75.177.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(108549.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

CHRISTOFLE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.690.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110341.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

KARO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 120.649.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the 16th of October,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. MILFORD LUX S.A., established in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 114.356,

Here represented by Mr Régis Galiotto, private employee, with professional address in, 15, côte d'Eich L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 12th October 2006;

2. RAYSTOWN LUX S.A., established in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 114.351,

Here represented by Mr Régis Galiotto, private employee, with professional address in, 15, côte d'Eich L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 12th October 2006;

Which proxies, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «Société Anonyme»

which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of KARO S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object however without taking advantage of the Act of July 31st 1929 on Holding companies.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1.000) shares of thirty one euro (EUR 31,-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

However, the Board of Directors can be limited to one member when the corporation has one sole shareholder, as laid down in article 51 of the amended Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- He resigns his office by notice to the corporation, or
- He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first working day of April at ten o'clock and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. MILFORD LUX S.A.....	999 shares
2. RAYSTOWN LUX S.A.....	1 share
Total.....	1.000 shares

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty ont thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,300.- EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- The following are appointed directors:
 - Géraldine Schmit, Companies Director, born on November 12th 1969, in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,
 - José Correia, Companies Director, born on October 4th, 1971, in Palmeira (Portugal), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
 - Fabio Mazzoni, Companies Director, born on January 20th 1960, in Ixelles (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
- Has been appointed statutory «Commissaire aux comptes»:
 - WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à.r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- The directors' and «Commissaire aux comptes»'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.
- The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le seize octobre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. MILFORD LUX S.A., établie au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.356

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, résidant professionnellement au 15, côte d'Eich L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 octobre 2006;

2. RAYSTOWN LUX S.A., établie au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.351

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, résidant professionnellement au 15, côte d'Eich L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 octobre 2006;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de KARO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 49-8, précité, de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Cependant, le conseil d'administration peut être limité à un membre lorsque la société ne compte qu'un seul actionnaire, tel que prévu par l'article 51 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier jour ouvrable d'avril à dix heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. MILFORD LUX S.A.....	999 actions
2. RAYSTOWN LUX S.A.....	1 action
Total.....	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 2.300.- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Géraldine Schmit, Administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,
 - José Correia, Administrateur de sociétés, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
 - Fabio Mazzoni, Administrateur de sociétés, né le 20 janvier 1960 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.
5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 75, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

J. Elvinger.

(115858.3/211/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

WINFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 51.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01284, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109448.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

SOUTHAMPTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 81.409.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(110330.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

MILENI CORP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 120.640.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the eleventh of October.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,
 2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822,
- both here represented by Mr Fabrice Geimer and Mr Ton Zwart, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of MILENI CORP S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.
 - T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,
 2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822,
- Les deux ici représentées par Monsieur Fabrice Geimer et Ton Zwart, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MILENI CORP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les administrateurs y ayant participé.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, T. Zwart, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 octobre 2006, vol. 438, fol. 51, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(115731.3/242/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

FIDOLFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 65.764.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(110331.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

FIDOLFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 65.764.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(110332.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

FIDOLFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 65.764.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(110333.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BLANC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 76.364.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(110334.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105397

M.A.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.557.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110336.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

M.A.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.557.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110337.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

D.B.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.640.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110338.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

ALBERT THOMAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.596.

Le bilan de la société au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110339.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

RAVENELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.987.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110343.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

A.R.G. HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.361.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110345.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

ANMAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.873.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110346.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

**RAINFOREST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. PRAYON INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 23.528.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110347.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SUNNYVALE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.689.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110349.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BELCADA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 100.233.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

B. Zech.

(110467.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

HOEDIC S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.882.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110350.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

HEITERKEIT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.530.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110351.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

NICOMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.094.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(110352.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

LA FAYETTE INVESTISSEMENT S.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 110.428.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour LA FAYETTE INVESTISSEMENT S.A., SICAR

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(110373.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BELCADA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 100.233.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

B. Zech.

(110468.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

GLOBAL HOSPITALITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 99.282.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 22 septembre 2006

L'associé unique de GLOBAL HOSPITALITY, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Alan Botfield, en tant que Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

M. Torbick.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110377.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 95.614.

Il résulte d'une décision de l'associé unique, prise en date du 4 septembre 2006, de nommer Mme Geneviève Dumont, employée privée, domiciliée professionnellement au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec pouvoir de signature individuel aux fins d'engager la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110400.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(110450.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

ITI NEWS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.777.550.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.421.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 22 juin 2006, les associés ont décidé:

1. de renouveler les mandats des gérants suivants:

- Bruno Valsangiacomo, avec adresse professionnelle au 12, Beustweg, CH-8032 Zurich;
- Romano Fanconi, avec adresse professionnelle au 12, Beustweg, CH-8032 Zurich;
- Susanne Häusler, avec adresse professionnelle au 12, Beustweg, CH-8032 Zurich;
- Carmen Behles, avec adresse professionnelle au 12, Beustweg, CH-8032 Zurich;

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110472.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.924.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(110451.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.924.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(110452.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SGBT EUROPEAN MAJOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 105.764.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 18 août 2006

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société acceptent la démission de Monsieur Thierry Bodson et de Monsieur Tanguy de Pompignan de leur poste d'administrateurs de la Société, avec effet à ce jour.

Les actionnaires de la Société décident unanimement, sur proposition d'ELECTROPORCELAINE, de nommer comme nouveaux actionnaires de la Société, à partir de ce jour et pendant une période de 6 ans: Madame Monique Martin, directeur financier, née le 3 décembre 1955 à Marseille, résidant avenue Albert Lancaster 65, 1180 Bruxelles et Monsieur Régis Meister, employé de banque, avec adresse professionnelle à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Les actionnaires de la Société décident par ailleurs unanimement de confirmer que le mandat d'Yves Cacclin en tant qu'administrateur de la Société se terminera dans 6 ans, calculé à partir de la date de la présente assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGBT EUROPEAN MAJOR INVESTMENTS S.A.

R. Meister / Y. Cacclin

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110473.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.010.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.960.

Modification du siège social du gérant commandité:

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110500.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BULK, MINES AND MINERALS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 34.998.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(110556.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BOUCHERIE CLEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 4, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 72.584.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110558.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

UNION IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 104, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 42.387.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110559.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

UNION IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 104, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 42.387.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110560.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

UNION IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 104, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 42.387.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110581.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105403

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.963.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *11 décembre 2006* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (04169/000/21)

Le Conseil d'Administration.

LANSAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 110.878.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *11 décembre 2006* à 14.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04321/000/20)

Le Conseil d'Administration.

VIVIER S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.353.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *12 décembre 2006* à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04322/000/20)

Le Conseil d'Administration.

105404

ORCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 46.918.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 décembre 2006 à 14.00 heures au siège social de la Société sise au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. approbation de la date de l'assemblée nonobstant la date prévue dans les statuts;
2. présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire;
3. présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. affectation du résultat;
5. décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
6. nominations statutaires;
7. divers.

Les délibérations ne seront prises que si la moitié au moins du capital social est représentée.

A défaut de quorum suffisant, une seconde assemblée sera convoquée.

I (04379/1273/21)

Le Conseil d'Administration.

ORBI HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.524.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2006 à 15.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 23 octobre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04364/000/17)

Le Conseil d'Administration.

VENTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.346.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société VENTOS S.A. sont invités à participer à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le lundi 11 décembre 2006 à 14.00 à l'étude de Maître Joseph Elvinger, 15, côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la décision du Conseil d'administration du 29 novembre 2006 d'augmenter le capital social de la société par offre en souscription publique de 283.200 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale avec droits préférentiels de souscription.
2. Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital et de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé pour le porter à un montant maximal de EUR 40.000.000.
3. Modifications des statuts.
4. Divers

Pour participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien se présenter au guichet de la banque DEXIA-BIL au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée munis du certificat de blocage de leurs titres délivré par leur banque, afin d'obtenir une carte d'entrée à l'Assemblée.

I (04381/1465/23)

Le Conseil d'Administration.

105405

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.673.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 décembre 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04385/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FENERA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.424.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 11 décembre 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (04386/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FONTANINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.881.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 décembre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04387/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MARRIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 17.798.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 12 décembre 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (04384/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

105406

FRAZIL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.908.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 décembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (04388/795/16)

Le Conseil d'Administration.

JANEK HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 15.356.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 11. Dezember 2006 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 30. September 2006
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Statutarische Ernennungen
5. Verschiedenes.

I (04389/795/15)

Der Verwaltungsrat.

IRONE S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.654.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 14 décembre 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du Commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au Liquidateur
3. Décharge à donner au Commissaire à la liquidation
4. Clôture de la liquidation
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux seront conservés
6. Divers

I (04365/000/17)

Le Liquidateur.

ERNST & YOUNG INTERNATIONAL PENSION SCHEME SEPCAV,
Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.
Registered office: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 92.212.

Notice is hereby given to the shareholders of ERNST & YOUNG INTERNATIONAL PENSION SCHEME SEPCAV that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, on 11th December 2006 at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the transfer of the administrative agent mandate from LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A. to AMAZON INSURANCE & PENSION SERVICES S.à.r.l.

2. Transfer with immediate effect of the registered office of the «Company» from Airport Center, 2 route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
3. Amendment of Article 2, 1st sentence of the articles of association to give it the following content:
«Article 2, 1st sentence: Le siège social de la Société est établi au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.»
4. Amendment of Article 21, 5th paragraph of the articles of association to give it the following content:
«Article 21, 5th paragraph: L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.»
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that a fixed quorum is required under Luxembourg law for the shareholders meeting of December 11, 2006 to deliberate and validly take decision on the above agenda. If the required quorum is not met on that date, a second Extraordinary meeting of shareholders with the same agenda will be held on January 15, 2007 at 11:00 a.m. at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach which no quorum will be required to deliberate on the agenda.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

In order to vote at the extraordinary general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to return a duly completed and signed proxy form to the attention of Mr Jean-Marie Gischer (ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach) to arrive no later than the 6th December 2006.

Luxembourg, 21st November 2006

I (04380/000/34)

By order of the Board of Directors.

CAÏUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 93.539.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 décembre 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04245/534/15)

Le Conseil d'Administration.

MIDI INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.990.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du vendredi 1^{er} décembre 2006 à 10.00 heures au siège de la société 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur;
2. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
3. Fixation de la date de l'assemblée de clôture de liquidation;
4. Divers.

II (04298/780/15)

O.I.O., OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.744.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

105408

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 6 novembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04363/000/17)

Le Conseil d'Administration.

RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.831.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 décembre 2006 à 14.00 heures au siège de la société

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2005.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

I (04366/698/17)

Le Conseil d'Administration.

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 88.682.

Conformément à l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, les actionnaires sont à nouveau convoqués en vue d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du vendredi 8 décembre 2006 à 10.00 heures au siège de la société 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Situation actuelle de la société;
2. Courrier de Monsieur Hubert Barth adressé aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en date du 11 septembre 2006;
3. Réitération de la demande de l'Agent domiciliataire;
4. Divers.

La première AGE avait été convoquée pour être tenue le vendredi 27 octobre 2006 mais comme la condition de quorum de présence n'a pas été remplie, aucune décision n'a pu être prise.

II (04259/780/19)

Le Commissaire aux Comptes.